

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION

16e séance

tenue le

vendredi 23 octobre 1992

à 10 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. KRENKEL (Autriche)

SOMMAIRE

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL :

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite)
- b) PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE (suite)

PROJET DE RESOLUTION A/C.3/47/L.10

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC1 750, 2, United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/47/SR.16
29 octobre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

/...

92 57103 1729S (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL :

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite) (A/47/214-E/1992/50, A/47/216-E/1992/43, A/47/339, A/47/349, A/47/369, A/47/415 et Corr.1; A/C.3/47/4)
- b) PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite) (A/47/379, A/47/381, A/47/399 et Corr.1, A/47/87, A/47/232-S/24025 et Corr.1 et A/47/356-S/24367, A/47/80-S/23502, A/47/88-S/23563, A/47/312-S/24238, A/47/344, A/47/391)

1. M. BROWN (Ghana) déplore que la situation sociale dans le monde se dégrade chaque année davantage. Vingt ans après l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, les résultats sont minces. La fin de la guerre froide, en rallumant l'espoir pour les pays en développement, a fait naître en même temps de nouvelles craintes : les ressources se dirigent maintenant davantage vers l'Europe orientale, au profit de laquelle de nombreuses compagnies étrangères ont tendance à délaisser l'Afrique et d'autres pays du tiers monde. En conséquence, la pauvreté se répand, rendue encore plus aiguë par des facteurs tels que la sécheresse, les troubles sociaux, la destruction de l'environnement, la chute des prix des produits de base et l'envol de la dette extérieure des pays en développement, qui atteint près de 1 300 milliards de dollars. Le service de la dette absorbe à lui seul des ressources colossales qui permettraient d'accroître les investissements, de faciliter la croissance économique et d'améliorer l'éducation et la santé.

2. Pour faire face à ces difficultés, de plus en plus de pays en développement, surtout en Afrique, ont dû adopter d'austères programmes d'ajustement structurel. C'est le cas du Ghana depuis 1983, mais l'ampleur des coûts sociaux a nécessité l'adoption d'un programme d'action afin d'atténuer les coûts sociaux de cet ajustement.

3. La délégation ghanéenne souscrit à la proposition de tenir un Sommet mondial pour le développement social qui, en relançant les échanges mondiaux et la croissance économique, éviterait aux populations d'émigrer à la recherche de meilleures perspectives d'emploi. Le Sommet pourrait être également, pour l'ONU, l'occasion de rechercher les moyens de résoudre ses graves problèmes financiers, qui nuisent à l'exécution de ses programmes, notamment en faveur des handicapés, des jeunes, des personnes âgées et de la famille.

4. Les quatre séances plénières que l'Assemblée générale a consacrées à la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées ont mis en lumière les résultats accomplis pendant cette période, notamment la sensibilisation de l'opinion mondiale aux obstacles qui entravent

/...

(M. Brown, Ghana)

l'intégration sociale des personnes handicapées et à la nécessité de passer de la charité à la planification d'un développement social intégré. Cependant, comme le Secrétaire général l'a fait observer, cette plus grande conscience des problèmes se heurte à une insuffisance de ressources. C'est pourquoi, la question du financement devrait figurer en bonne place à l'ordre du jour du prochain Sommet mondial pour le développement social.

5. La délégation ghanéenne dit son émotion au Gouvernement et au peuple égyptiens, récemment éprouvés par un tremblement de terre meurtrier. Outre le lourd tribut qu'elle a coûté en vies humaines, une telle catastrophe, qui peut frapper n'importe quel pays, augmentera le nombre des handicapés, c'est-à-dire des personnes qui, du jour au lendemain, verront leurs conditions de vie totalement bouleversées.

6. Au stade actuel, il y a tout lieu de penser que la Commission du développement social, dont le Ghana est membre, sera chargée à sa trente-troisième session, en février 1993, de parachever un projet de stratégie à long terme pour mettre en œuvre le programme d'action mondial concernant les personnes handicapées au-delà de la Décennie et les règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, qui serviront de base aux activités futures. Le Ghana espère que ces programmes bénéficieront de ressources financières suffisantes.

7. Reconnaisant l'importance des enfants et des jeunes, l'Afrique s'apprête à réunir, grâce aux efforts conjoints de l'OUA, de l'UNICEF et du Gouvernement sénégalais, une conférence internationale pour l'assistance aux enfants africains. Cet événement vise à encourager les pays africains à réorienter et si possible accroître les ressources qu'ils consacrent à l'enfance, stimuler le dialogue entre les pays africains et la communauté internationale pour la survie, la protection et l'épanouissement des enfants d'Afrique, et raviver l'intérêt du monde pour l'Afrique, afin que le développement humain sur le continent reçoive un appui durable. La délégation ghanéenne implore tous les Etats, surtout ceux d'Afrique, et les organisations internationales pour qu'ils contribuent activement au succès de la conférence.

8. Le Secrétaire général, dans son rapport A/47/349, énumère les nombreux problèmes - chômage, toxicomanie, grossesse des adolescentes, pour ne citer que ceux-là - que connaissent les jeunes aujourd'hui. La délégation ghanéenne espère sincèrement que la célébration, en 1995, du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse sera l'occasion de réfléchir à cette situation et de mettre en place des programmes d'action concrète pour l'an 2000 et au-delà.

9. Elle note avec satisfaction les dispositions prises concernant la tenue de quatre réunions préparatoires régionales en vue de l'Année internationale de la famille. Elle se félicite des offres des Gouvernements tunisien, colombien, maltais et chinois d'accueillir ces réunions et espère que celles-ci favoriseront la préparation de l'Année aux niveaux régional et

/...

(M. Brown, Ghana)

national. L'expérience a en effet prouvé que les efforts des nations ne sont couronnés de succès que s'ils sont appuyés par la coopération internationale.

10. M. AHAMED (Inde) appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général (E/1992/17) qui rend compte des importants changements survenus dans le monde, surtout au cours de l'année écoulée. La diminution des tensions mondiales a permis de redéployer dans une certaine mesure des ressources en faveur du développement. En outre, les grands de ce monde se réunissent maintenant pour parler d'autre chose que de la paix et de la sécurité, notamment des problèmes sociaux. Cependant, si, comme le fait observer le Secrétaire général, de nombreux pays en développement, dont l'Inde, ont notablement progressé dans les secteurs socio-économiques, le moment est néanmoins venu de réévaluer les politiques.

11. C'est pourquoi, au cours de l'année écoulée, l'Inde a pris plusieurs grandes mesures en vue de réorienter les secteurs économique et social, d'encourager les investissements privés, de créer davantage d'emplois et de mieux cibler les programmes de développement, notamment en valorisant les ressources humaines, surtout les jeunes et les femmes. Depuis son indépendance, l'Inde s'emploie à améliorer les conditions sociales des groupes de population les plus défavorisés, notamment en milieu rural, grâce à la construction de logements, à l'adduction d'eau potable et à l'électrification. Des régions comme l'Etat du Kérala et le Territoire de Pondichéry ainsi que certaines provinces du Tamil Nadu et du Sengale occidental, ont été alphabétisées à 100 %.

12. La délégation indienne se félicite de la proposition chilienne de réunir un Sommet mondial pour le développement social. La Constitution indienne vise à assurer un équilibre entre le bien-être de la société dans son ensemble et les droits fondamentaux de l'individu. La responsabilité de la mise en oeuvre des politiques économiques et sociales appartient à la fois à l'administration centrale et aux Etats. La tâche est malaisée si l'on considère qu'il s'agit d'une population multiraciale, pluriculturelle et pluriethnique de 850 millions d'âmes, dont l'espérance de vie augmente et dont le tiers a moins de 30 ans.

13. D'après le rapport du Secrétaire général (A/47/349), en 1990, le monde comptait plus d'un milliard de jeunes, dont 179 millions dans les pays développés et 833 millions dans les pays en développement. Le message d'espoir que ces chiffres devraient représenter est malheureusement assombri par les difficultés qu'ils laissent présager. L'absence de qualifications professionnelles de la plupart de ces jeunes est aggravée par la montée de la toxicomanie et de la délinquance juvénile. Par une ironie du sort, cette délinquance juvénile a été accélérée dans de nombreux pays par certains problèmes socio-économiques souvent liés au développement : pauvreté, explosion démographique, précarité des logements, industrialisation, urbanisation, chômage, décomposition de la cellule familiale, érosion des valeurs traditionnelles, dégradation des services d'appui communautaire, insuffisance des services sociaux et inaptitude du système d'enseignement à relever les nouveaux défis.

/...

(M. Ahamed, Inde)

14. Pour faire face à ces problèmes, l'Inde doit prendre davantage conscience du potentiel que représentent les jeunes et, à cette fin, procéder à une restructuration économique et sociale, adopter des lois et créer des mécanismes sociaux et administratifs appropriés.

15. La délégation indienne rappelle les cinq lignes d'action définies par l'ONU au cours de l'Année internationale de la jeunesse en 1985 : aider les gouvernements à appliquer et évaluer des politiques nationales en faveur des jeunes; établir des rapports multisectoriels sur les besoins des jeunes; organiser des colloques sur des thèmes concernant les jeunes; renforcer les voies de communication; et intensifier la coopération à l'échelle du système grâce au Comité administratif de coordination. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse pourrait être l'occasion de relancer l'action en faveur des jeunes, qui a malheureusement pâti des difficultés financières de l'Organisation.

16. Entre 1985 et 1995, le contexte social mondial a beaucoup changé. Pour les jeunes, les choix sont plus difficiles, les perspectives s'amenuisent tandis que les dangers que représentent la drogue, le SIDA et la délinquance augmentent.

17. Le Gouvernement indien a créé un département chargé de coordonner au niveau national les questions concernant les jeunes. Le réseau de centres nationaux pour les jeunes (Yuva Kendras) mis en place en 1972, vise à améliorer les perspectives d'emploi des jeunes non étudiants et des jeunes en milieu rural. Ces centres organisent des activités de formation d'animateurs et des services sociaux. Un autre programme consiste à faire participer les élèves du secondaire et les étudiants à des programmes de relèvement des zones rurales et à des activités en faveur des groupes de population les plus défavorisés. Ces étudiants contribuent aussi à la promotion de programmes nationaux de protection familiale et à la campagne nationale d'alphabétisation. Des échanges culturels ont lieu également entre étudiants de différentes régions de l'Inde, ainsi qu'avec des étudiants étrangers. Le Gouvernement dispense un enseignement primaire gratuit dans tout le pays et finance les études des étudiants méritants provenant de secteurs défavorisés. L'Inde a aussi à son actif l'un des plus vastes programmes d'action en faveur d'étudiants appartenant aux groupes les plus démunis et en faveur des femmes.

18. Le représentant de l'Inde rappelle que le mouvement coopératif, qui a démarré en Inde dès 1904, a contribué à assurer une répartition plus équitable des ressources. Il y a aujourd'hui 350 000 coopératives dans le seul secteur agricole. La pratique institutionnalisée qui consiste à distribuer des intrants agricoles aux cultivateurs et la commercialisation des produits agricoles par les coopératives appartenant aux exploitants eux-mêmes, a dans une large mesure éliminé les intermédiaires et renforcé le secteur coopératif en milieu rural. Le programme Anand de développement de la production laitière dans l'Etat de Gujarat est exemplaire à cet égard, et a servi de modèle à des activités analogues dans d'autres pays. En 1990, l'Inde comptait près de 60 000 coopératives laitières.

/...

(M. Ahamed, Inde)

19. Par ailleurs, dans le cadre de son programme de valorisation économique des populations tribales, le Gouvernement indien a organisé des coopératives pour assurer à ces sociétés des activités polyvalentes et veiller à ce que leurs ressources ne soient pas exploitées par des agents extérieurs. Ces mesures ont été dans l'ensemble couronnées de succès. Le Gouvernement a aussi encouragé l'organisation de coopératives de travailleurs, notamment dans le secteur du bâtiment, de façon à éviter l'exploitation de ces derniers grâce à l'institution d'un salaire minimum.

20. Se référant à la question des personnes handicapées et à celle du vieillissement, la délégation indienne précise que son gouvernement a prévu d'inscrire un montant de 70 millions de dollars au budget national, dans le cadre du huitième plan quinquennal 1992-1997, pour la protection des personnes handicapées. D'autre part, la société indienne fait beaucoup aujourd'hui pour les personnes âgées, comme l'indique son intérêt pour le concept de la famille élargie. La plupart des Etats en Inde disposent de programmes d'assistance sociale en faveur des personnes âgées de 55 à 65 ans. Certains Etats ont institué un régime de pensions de retraite. Cependant, aucun gouvernement ne peut à lui seul assurer le développement social. C'est pourquoi la coopération internationale, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies, a un rôle à jouer dans ce domaine.

21. M. BURCUOGLU (Turquie) dit que la communauté internationale continue à traverser une crise sociale qui touche toutes les régions et toutes les sociétés sans distinction. La pauvreté, le chômage, l'insécurité et la criminalité gagnent du terrain, mettant parfois en péril la stabilité des pays. Il importe de surmonter cette crise le plus rapidement possible, l'expérience ayant montré que la négligence des problèmes sociaux coûte très cher.

22. La Turquie, qui connaît actuellement une transformation sociale très rapide et une forte urbanisation, s'efforce de résoudre ses problèmes sociaux et d'en atténuer les conséquences. Elle tâche d'améliorer la qualité de la vie de sa population, de garantir à tous des chances égales et de laisser le maximum de place à l'initiative individuelle sans négliger pour autant l'importance de la solidarité et du soutien communautaire. Par ailleurs, en prenant soin des groupes vulnérables pour qu'ils assument un rôle productif dans la société, elle vise à mettre en valeur ses ressources humaines et à donner à sa croissance économique une dimension humaine et sociale. Ses efforts dans le domaine social sont essentiellement dirigés vers les jeunes, la famille, les personnes âgées et les personnes handicapées.

23. Les jeunes de 15 à 24 ans constituent plus de 20 % de la population turque. Des dispositions institutionnelles ont été prises en leur faveur et divers programmes de formation et d'insertion professionnelle et de préparation au travail indépendant sont en cours. Protéger les jeunes de fléaux tels que l'abus des drogues, la délinquance et le SIDA demeure une priorité.

24. S'agissant de la famille, le Gouvernement turc s'efforce de la protéger, de l'aider à mieux s'adapter à l'évolution de la société et d'améliorer ses

/...

(M. Burcuoglu, Turquie)

conditions de vie. La Turquie participera à la préparation et à la célébration de l'Année internationale de la famille en 1994. Un comité national de coordination a été établi dans cette perspective et des comités locaux vont l'être d'ici peu.

25. S'agissant du vieillissement de la population, s'il est plus évident dans les pays développés, il progresse rapidement dans les pays en développement. La Turquie ne fait pas exception à ce tableau général. Les institutions concernées et les médias prennent de plus en plus conscience du phénomène du vieillissement et y sensibilisent l'opinion publique. Les services de santé et les centres de réhabilitation s'organisent et le Gouvernement encourage les initiatives du secteur privé en faveur des personnes âgées. Il convient également de signaler que la Turquie est l'un des coauteurs de la Proclamation sur le vieillissement qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale, lors de la Conférence internationale sur le vieillissement.

26. S'agissant des personnes handicapées, le Ministre turc du travail et de la sécurité sociale a expliqué en détail la politique du Gouvernement turc en leur faveur, lors de la session de l'Assemblée générale consacrée à la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. A cette occasion, un rapport global sur cette politique a été distribué par la délégation turque. Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (A/47/415) fait état, dans ses paragraphes 35, 37 et 71, de certaines des mesures prises par la Turquie en faveur des handicapés.

27. La Turquie a appuyé la convocation d'un Sommet mondial pour le développements social dès que l'idée en a été lancée par le Gouvernement chilien et tient à réitérer son soutien à cette initiative qui devrait permettre aux dirigeants du monde entier de placer l'individu au coeur des activités de développement et de coopération internationale. Dans cet ordre d'idées, la délégation turque félicite M. Juan Somavia pour le travail considérable qu'il a réalisé depuis sa désignation en tant que Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier la possibilité d'un tel sommet et note avec intérêt la décision du Gouvernement danois d'accueillir celui-ci à Copenhague.

28. Pour conclure, la délégation turque exprime son soutien à l'élaboration du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et fait observer qu'en raison de l'importance des crimes liés au trafic illicite des drogues, une collaboration et une coordination adéquates entre le Programme et l'ancien Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ainsi qu'entre la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants s'avèrent indispensables.

/...

29. M. TROTTIER (Canada), parlant au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que les gouvernements des ces trois pays, qui ont pris une part active à l'élaboration du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, accueillent favorablement la création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Grâce à la Commission, on peut espérer que des priorités seront établies de façon constructive et rationnelle en matière de prévention du crime et de justice pénale. Aussi les trois pays participeront-ils avec grand intérêt à la session de la Commission à Vienne, en avril 1992.

30. S'agissant de ses objectifs prioritaires pour la période 1992-1996 - dont le choix doit s'inscrire dans le cadre de la réforme et de la restructuration en cours - la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devrait, plutôt que de s'occuper de toutes les questions relevant de sa compétence, concentrer ses efforts sur les domaines dans lesquels les gouvernements ont dû investir beaucoup de temps et d'argent au cours des dernières années, à savoir la lutte contre la criminalité nationale et transnationale, la prévention du crime dans les zones urbaines et l'amélioration de la gestion et de l'administration de la justice pénale.

31. La lutte contre la criminalité transnationale prend des proportions beaucoup trop importantes pour être menée au seul niveau national. Aussi les pays doivent-ils adopter des mesures d'entraide sur une base bilatérale et multilatérale. Il est vrai qu'un grand travail a été accompli dans le domaine de la procédure et que des mécanismes ont été mis en place qui peuvent désormais aider les Etats Membres à intenter des actions en justice auprès de tribunaux étrangers. Il convient de mentionner en particulier les progrès réalisés au cours du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants dans les domaines de l'extradition, de l'assistance mutuelle et du transfert des criminels. Mais on pourrait faire bien davantage. Les Gouvernements australien, canadien et néo-zélandais estiment qu'il faudrait continuer d'examiner la possibilité de créer une cour pénale internationale et saluent les remarquables travaux effectués à cet égard par la Commission du droit international. Il convient de signaler à ce sujet que la Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, Mme Barbara McDougall, a demandé la convocation d'une réunion internationale d'experts au Canada en vue de préparer les travaux de la Commission du droit international touchant l'élaboration d'un projet de statut de la Cour en question.

32. S'agissant du rôle des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande constatent avec satisfaction que l'établissement des priorités et des politiques, qui incombait auparavant aux Congrès, sera désormais confié à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale mais souhaitent que les Congrès continuent à jouer un rôle central dans l'application du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, en particulier pour ce qui est de l'identification des questions susceptibles de devenir problématiques à l'avenir.

/...

(M. Trottier, Canada)

33. Il convient par ailleurs de ne pas perdre de vue qu'il sera extrêmement difficile à la Commission de mettre en oeuvre les nouvelles priorités du Programme en matière de prévention du crime et de justice pénale si elle ne dispose pas de ressources suffisantes, ce qui est actuellement le cas. Il faut donc veiller à réunir les fonds nécessaires, conformément d'ailleurs au Programme d'action exposé dans la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, en particulier, à son paragraphe 32, où il est demandé au Secrétaire général de procéder au reclassement du service de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat en division. À ce sujet, l'intervenant rappelle qu'un rectificatif au document A/47/399 intitulé "Mesures prises pour mettre en oeuvre la déclaration de principes et les programmes d'action du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale" a été distribué. Ce rectificatif contient les paragraphes qui manquent à la fin du document et dont il souligne l'importance.

34. M. AL-DOSARI (Bahreïn) dit que son pays attache une grande importance au développement social. Son nombre des objectifs fixés dans ce domaine par l'ONU ont déjà été atteints à Bahreïn au cours des dernières années. Réhabiliter les délinquants et les intégrer dans la société, protéger la famille et promouvoir son rôle, assurer des soins de santé à tous les secteurs de la société et développer les coopératives, tout cela fait partie intégrante des plans de développement de Bahreïn. Conformément aux préceptes de la charia islamique, Bahreïn fait en effet de l'homme et du respect de sa dignité le centre même de sa politique sociale. Le Gouvernement bahreïnite attache également beaucoup d'importance aux études sociales ainsi qu'à la formation, son objectif étant d'améliorer les compétences des travailleurs et de leur permettre de mieux servir la société.

35. La délégation bahreïnite considère indispensable de renforcer l'esprit de coopération et d'assurer un meilleur partage des responsabilités entre les divers secteurs de la société. Elle considère également que tous les Etats doivent planifier longtemps à l'avance leur développement social. C'est là en effet le seul moyen de faire face aux graves problèmes que posent à la société des phénomènes tels que l'incapacité et le vieillissement. À cet égard, Bahreïn appuie le Plan d'action international sur le vieillissement dont l'Assemblée générale vient de célébrer le dixième anniversaire ainsi que les propositions contenues dans le document A/47/415 qui a trait à l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Bahreïn encourage la création d'organisations bénévoles d'aide aux personnes âgées et handicapées ainsi que l'adoption d'une législation prévoyant la création de services en faveur de ces personnes.

36. La délégation bahreïnite déplore la situation alarmante des jeunes qui est décrite dans le document A/47/349 et se déclare prête à soutenir activement les efforts déployés à l'échelon international pour y remédier. Elle appuie les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur les coopératives (A/47/216), en particulier la célébration d'une

/...

(M. Al-Dosari, Bahreïn)

année internationale des coopératives. Enfin, elle attend avec intérêt la tenue, au Danemark, du Sommet mondial pour le développement social qui sera l'occasion, pour tous les pays, d'unir leurs efforts pour combattre la pauvreté.

37. M. STREJCZEK (Pologne) fait observer que le rôle et l'activité de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale se sont intensifiés et élargis, en particulier depuis le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants il y a deux ans et la Réunion ministérielle tenue à Versailles en novembre 1991. Il se félicite de la création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et estime que la convocation de ce nouvel organe deux mois seulement après sa création par le Conseil économique et social marque la détermination de la communauté internationale de renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité.

38. A sa session d'inauguration, la Commission - dont la Pologne fait partie - a proposé des mesures concrètes en vue d'assurer l'application de la Déclaration de principes et du Programme d'action adoptés par les participants à la Réunion ministérielle de Versailles en 1991, puis par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/152, et elle a réaffirmé que l'ONU devait jouer le rôle de chef de file qui est le sien d'une manière pragmatique, c'est-à-dire apporter une aide pratique aux Etats Membres et développer la coopération. Il convient de signaler également que, en 1992, le Conseil économique et social a adopté des résolutions d'une grande importance touchant le renforcement de la capacité opérationnelle du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, le crime organisé et les préparatifs du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

39. S'agissant de la lutte contre la criminalité nationale et transnationale, question que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examinée, au cours de sa première session, la Pologne estime que le combat contre l'abus des drogues en est l'un des aspects les plus importants et elle se félicite à cet égard des décisions prises par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants visant à instituer une étroite coopération entre elles dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le blanchiment de l'argent. La Pologne est directement affectée par la criminalité transnationale, du fait que certaines organisations criminelles mènent leurs activités sur son territoire.

40. La mise en oeuvre du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale doit tendre à améliorer la collaboration entre les Etats Membres de l'ONU, à fournir une assistance juridique plus efficace aux échelons multilatéral et bilatéral, à assurer une meilleure communication des informations touchant la criminalité et les efforts faits pour la combattre, et à dispenser une formation pratique aux personnes chargées de l'application des lois. Le Programme des Nations Unies en matière de

/...

(M. Strejczek, Pologne)

prévention du crime et de justice pénale est un outil efficace mais ses objectifs ne pourront être atteints que si l'Office des Nations Unies à Vienne dispose du personnel nécessaire et de ressources financières suffisantes pour le mettre en oeuvre.

41. M. AL-TAEY (Oman) fait remarquer que, d'après les statistiques, dans toutes les sociétés les personnes handicapées représentent environ 10 % de l'ensemble de la population. Ces personnes constituent donc une part importante des ressources humaines des pays et c'est pourquoi il est essentiel qu'elles puissent participer au développement national. Tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour intégrer les personnes handicapées dans la société dans laquelle elles vivent. Parallèlement, une action doit être menée pour prévenir les causes des handicaps.

42. Le Gouvernement omanais a pris de nombreuses mesures en faveur des personnes handicapées. En premier lieu, la législation du travail dispose qu'un certain pourcentage des emplois doit leur être réservé. Par ailleurs, les personnes handicapées bénéficient d'une assistance financière et d'une couverture sociale extrêmement complète.

43. De même, conformément à une tradition qui fait partie intrinsèque de la civilisation arabe, les personnes âgées sont entourées de respect et jouissent d'une protection totale. Elles sont honorées par la société qui rend hommage à leur expérience. Conformément aux normes internationales, en Oman, une personne est considérée comme âgée à partir de 60 ans. Tout est mis en oeuvre, tant sur le plan matériel que psychologique, pour assurer aux personnes du troisième âge de bonnes conditions de vie.

44. En ce qui concerne les jeunes, le Gouvernement omanais a adopté à leur égard des politiques tendant à assurer leur croissance et leur développement, suivant en cela les principes adoptés par l'Organisation des Nations Unies. À l'échelon national, des centres et des institutions ont été créés à l'intention des jeunes. D'autre part, le Gouvernement omanais s'efforce d'assurer la participation de ces derniers au sein des organisations internationales.

45. M. RANASINGHE (Sri Lanka) dit que, plus que jamais, l'idée s'impose à tous que la paix et la sécurité sont indissolublement liées, dans la quête d'un nouvel ordre mondial, à la nécessité de replacer l'homme au coeur de toutes les activités de développement afin, comme l'énonce la Charte des Nations Unies, d'instaurer de meilleures conditions de vie pour tous dans une liberté plus grande.

46. Dans les pays en développement, les questions relatives au développement social pèsent d'un poids d'autant plus lourd que le développement tout court reste entravé par des facteurs extérieurs qui ne facilitent pas la réalisation des programmes d'ajustement structurel que ces pays ont entrepris et qui leur coûtent cher sur les plans politique et social.

/...

(M. Ranasinghe, Sri Lanka)

47. S'il y a lieu de se féliciter de l'initiative tendant à convoquer un sommet mondial pour le développement social, il faut espérer que celui-ci sera l'occasion d'appuyer, au plus haut niveau politique, la relance de la coopération internationale et de s'attaquer aux causes économiques profondes des problèmes sociaux.

48. Sri Lanka considère, comme la Banque mondiale, que l'action sociale est un investissement rentable. Le pays peut se flatter d'avoir obtenu des résultats satisfaisants en matière de développement humain - allongement de l'espérance de vie, faible mortalité infantile, apport calorique important, taux élevé d'alphabétisation des adultes, système efficace de soins de santé primaires, etc. -, mais il ne se dissimule pas pour autant les difficultés considérables qu'il doit encore surmonter, à savoir fournir des emplois, trouver des capitaux, obtenir des techniques pour augmenter la production et mettre en place un système de sécurité sociale en faveur de groupes défavorisés. Aussi la délégation sri-lankaise trouve-t-elle tout à fait pertinents les thèmes que le Secrétaire général propose pour le sommet, à savoir la réduction de la pauvreté, l'emploi et la cohésion sociale.

49. Le temps est révolu où l'on pouvait considérer la réduction de la pauvreté comme un simple acte de charité. Aujourd'hui, on s'accorde à penser qu'il s'agit là d'un élément indispensable du développement durable et de la cohésion sociale. Les pays membres de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale ont lancé un vaste programme axé sur la création de sources de revenu indépendantes et sur la protection sociale des secteurs pauvres. Les institutions financières internationales doivent appuyer ce type d'initiatives de façon à faire face aux menaces non militaires qui planent sur la paix et la sécurité au cours de la décennie actuelle et au-delà. Le sommet mondial que l'on propose d'organiser devrait servir notamment à souligner les conséquences positives que la réduction de la pauvreté pourrait avoir pour ce qui est d'enrayer la dégradation de l'environnement et de permettre un développement durable.

50. La délégation sri-lankaise partage l'inquiétude que le Secrétaire général a exprimée au sujet des jeunes dans le rapport qu'il leur a consacré (A/47/349) et dans lequel il signale que l'élan suscité par l'Année internationale de la jeunesse semble avoir perdu de son intensité. Il faudrait donc formuler un programme d'action mondial qui permette, pendant la prochaine décennie, d'inverser la tendance à la détérioration qui caractérise la situation des jeunes. Ceux-ci sont particulièrement nombreux dans les pays en développement où des facteurs économiques, sur lesquels ils n'ont aucune prise, les empêchent souvent de trouver un emploi rémunéré même lorsque, paradoxalement, la qualité de la formation qui leur est dispensée a accru leurs espérances et aggravé d'autant leur désillusion. Cette situation risque même de distendre les liens au sein de ce qui reste souvent la seule forme de sécurité sociale, à savoir la famille.

/...

(M. Ranasinghe, Sri Lanka)

51. Un tiers de la population sri-lankaise ayant entre 15 et 35 ans, on comprend l'importance prioritaire que l'Etat attache aux questions intéressant la jeunesse. L'action du Ministère de la jeunesse est complétée par celle du Conseil national chargé des services en faveur des jeunes, lequel exécute des programmes comprenant la lutte contre l'abus des drogues et l'assistance sociopsychologique, la construction de villages de jeunes et la promotion d'activités culturelles. De plus, le programme national de lutte contre la pauvreté met particulièrement l'accent sur la situation des jeunes défavorisés; à ces derniers, une aide financière est fournie afin qu'ils puissent créer leurs propres entreprises.

52. L'agitation et le mécontentement des jeunes découlent aussi du sentiment de ne pas être associés à la vie politique et sociale, alors que leur participation est indispensable à la stabilité de toute société démocratique, surtout à une époque où l'esprit de compétition et les technologies modernes risquent d'entraîner une perte d'identité, voire un abandon des valeurs morales traditionnelles. C'est ce qui a conduit la Commission des jeunes de Sri Lanka, organe indépendant, à préconiser en 1989 l'adoption de mesures concertées afin de renforcer la participation des jeunes à la prise des décisions sociales et politiques. Ainsi, actuellement, les jeunes participent davantage à la gestion des collectivités locales.

53. L'action entreprise au niveau national se nourrit des échanges de données d'expérience et de compétences aux niveaux régional et international. L'initiative prise par Sri Lanka et les autres pays membres de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale de proclamer 1993 Année de la jeunesse dans la région fournira l'occasion de tels échanges. Cette initiative devrait apporter un appui politique à l'examen des questions intéressant les jeunes et relancer la coopération internationale dans un secteur qui n'a pas donné les résultats dont on croyait porteuse l'Année internationale de la jeunesse.

54. Mme DROZD (Bélarus) dit que la Charte des Nations Unies confère à l'Organisation le double mandat suivant : favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, et recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Et les organismes des Nations Unies rangent le développement social parmi les priorités sur lesquelles les Etats doivent axer leur coopération, comme en témoignent, notamment, le Plan d'action international sur le vieillissement (1982), le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (1982), les Principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et le projet de déclaration sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes (1992). Vont également dans le sens du renforcement de la coopération internationale les importantes résolutions que

/...

(Mme Drozd, Bélarus)

le Comité social du Conseil économique et social a adoptées à sa dernière session. Le Bélarus est l'un des coauteurs de la résolution dans laquelle le Conseil économique et social recommande la convocation, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 1995, d'un sommet mondial pour le développement social. Cette proposition mérite d'être d'autant mieux accueillie que c'est le bien-être de l'homme qui se trouve placé au coeur de la rencontre prévue. Celle-ci aurait notamment pour objectif fondamental d'examiner les questions politiques, sociales et économiques que pose le développement dans un monde caractérisé par une nette aggravation de la situation de plus d'un cinquième de la population mondiale. La misère, le chômage, la criminalité et les haines nationales ont pris des proportions telles qu'il faut repenser complètement la façon d'aborder les problèmes sociaux.

55. L'intérêt que porte le Bélarus à ce sommet n'est pas fortuit. L'analyse comparée de la politique sociale et des systèmes de protection sociale de pays ayant atteint des niveaux de développement différents revêt un caractère d'actualité pour la jeune République du Bélarus qui vient d'accéder à l'indépendance. La transition d'un système économique à un autre oblige le Bélarus à repenser entièrement les questions socio-économiques et, qui plus est, à le faire dans le contexte de l'aggravation de la crise économique qui a accompagné l'effondrement de l'Union soviétique. Le Bélarus connaît l'inflation et le chômage et la protection sociale de sa population se dégrade. Ces bouleversements socio-économiques et politiques sont encore compliqués par les effets de la catastrophe de la centrale de Tchernobyl.

56. Le Gouvernement bélarussien a réagi en lançant un programme de stabilisation de l'économie et de protection sociale. Il a créé une agence pour l'emploi et une caisse de retraite et promulgué des lois sur la protection sociale des personnes handicapées et des anciens combattants. Un projet de sécurité sociale d'Etat est à l'étude. Le Soviet suprême de la République du Bélarus, qui tient en ce moment même sa session ordinaire à Minsk, examine des projets de loi relatifs à l'indexation des revenus en fonction de l'inflation, à l'emploi et à l'assurance maladie.

57. Tout en appelant de ses voeux la convocation du sommet, la délégation bélarussienne n'en est pas moins d'avis que les préparatifs pourraient en être confiés à la Commission du développement social et que le sommet lui-même pourrait se dérouler dans le cadre de la session ordinaire de l'Assemblée générale, ce qui permettrait à l'Organisation des Nations Unies de faire une économie amplement justifiée par sa situation financière actuelle.

58. S'agissant des objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 et des directives pour la fixation des objectifs nationaux relatifs au vieillissement, le Bélarus estime que ceux-ci méritent une étude sérieuse car ils sont conçus pour aider les Etats Membres à définir et à atteindre leurs propres objectifs en la matière.

/...

(Mme Drozd, Bélarus)

59. La délégation bélarussienne constate avec inquiétude qu'en dépit de quelques résultats positifs, la Campagne mondiale en faveur de la jeunesse lancée dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse n'a pas pu maintenir son élan initial. Or, il est d'autant plus important de poursuivre la planification et les activités de suivi appropriées dans ce domaine que l'avenir de l'humanité tout entière dépend des solutions que la communauté internationale apportera aux problèmes de la jeune génération. Le fait que la situation de celle-ci ne se soit guère améliorée tient principalement à l'aggravation de la situation économique et sociale dans le monde, qui a entraîné une forte baisse du niveau de vie, en particulier chez les groupes les plus vulnérables de la population, dont les jeunes, et une réduction des crédits alloués aux programmes en faveur des jeunes. L'efficacité de l'action entreprise par l'ONU dans ce domaine pourrait être accrue si l'on reconnaissait l'importance du rôle politique des jeunes, si on associait plus étroitement ces derniers aux programmes et aux organes des Nations Unies et si on leur faisait une place au sein des délégations. Il faut resserrer les liens qui unissent les organisations nationales et internationales de jeunes, améliorer l'échange d'informations entre les ONG spécialisées et l'ONU, finir d'élaborer le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, mettre en oeuvre les activités que propose le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires en prévision du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et inscrire les questions intéressant la jeunesse à l'ordre du jour du sommet mondial pour le développement social.

60. Les questions concernant la famille préoccupent beaucoup la délégation bélarussienne car les difficultés économiques et sociales que connaît le pays aggravent les problèmes auxquels se heurtent les familles, notamment les femmes. La mortalité infantile est élevée (12,1 pour 1000 naissances vivantes en 1991), la morbidité chez les nouveau-nés s'accroît et de plus en plus nombreux sont les enfants souffrant de maladies chroniques ou frappés d'invalidité. Le Bélarus compte près de 20 000 orphelins et autres enfants placés sous la tutelle de l'Etat. La délégation bélarussienne accorde donc une grande importance à la proclamation de 1994 comme Année internationale de la famille et y voit l'occasion d'adopter des mesures afin de donner véritablement effet à tous les instruments qu'a inspirés à la communauté internationale la situation des femmes et des enfants.

61. Considérant que l'Alliance coopérative internationale célébrera en 1995 son centième anniversaire, le Bélarus appuie la proposition faite par le Conseil économique et social dans sa résolution 1992/25 de célébrer, le premier samedi de chaque année, la Journée mondiale des coopératives.

62. Enfin, la délégation bélarussienne salue la création d'un nouvel organe du Conseil économique et social, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ouvre de nouvelles perspectives à la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la criminalité.

/...

63. M. VENTEGODT (Danemark) dit que les cinq pays nordiques qu'il représente, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et son propre pays, sont extrêmement préoccupés par la détérioration de la situation sociale, non seulement dans les pays en développement mais également dans de nombreux pays industrialisés où le chômage, la marginalisation et la pauvreté augmentent. Dans les pays industriels à économie de marché, dans l'ancienne Union soviétique et dans les pays d'Europe orientale, au moins 200 000 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Les conséquences de cette situation sont la toxicomanie, le grand nombre de personnes sans abri et les taux élevés des suicides. Enfin, dans de nombreuses régions du monde, les luttes que se livrent des factions politiques infligent d'immenses souffrances à la population tout en causant de graves dommages à l'infrastructure économique. De nombreux régimes politiques se livrent à des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales de leurs peuples et de leurs minorités ethniques.

64. Les pays nordiques sont convaincus que si l'on veut promouvoir le développement économique et social, il est indispensable d'aborder tous ces aspects de la souffrance humaine. L'éradication de la pauvreté dans le monde implique le règlement pacifique des conflits, l'instauration de pratiques démocratiques et, surtout, la suppression de l'écart, qui va s'élargissant, entre pays riches et pays pauvres. Il est temps de comprendre que le développement social est la condition même du développement économique et que l'un et l'autre doivent aller de pair. Les politiques de développement social doivent être axées en priorité sur les foyers et tenir compte du fait que les femmes sont bien souvent les principaux soutiens de leur famille. Enfin, le développement économique et social doit également être lié à la protection des ressources naturelles.

65. Les pays nordiques reconnaissent la gravité du problème que pose la toxicomanie à tous les échelons et ils estiment que l'on ne règlera pas ce problème si l'on ne parvient pas à freiner la demande de drogue et à assurer d'autres sources de revenu aux pays qui les produisent. Ils estiment également que les coûts sociaux et sanitaires de l'alcoolisme devraient occuper une place plus importante dans les débats de la communauté internationale.

66. S'agissant de la criminalité, les pays nordiques jugent essentiel que la communauté internationale, compte tenu des ressources limitées dont elle dispose pour lutter contre la criminalité, concentre ses efforts sur les domaines suivants : criminalité transnationale, notamment le crime organisé et le crime économique, et le blanchiment de l'argent.

67. En ce qui concerne la situation des personnes handicapées, les pays nordiques jugent nécessaire d'accroître les ressources que les organismes des Nations Unies consacrent aux problèmes liés à l'incapacité. A leur avis, les organisations des Nations Unies qui s'occupent du développement devraient intégrer les besoins des personnes handicapées dans les activités qui rentrent dans le cadre de leurs programmes ordinaires.

/...

(M. Ventegodt, Danemark)

68. Se référant aux grandes manifestations internationales qui auront lieu dans un proche avenir, le représentant du Danemark se félicite de la tenue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en juin 1993, qui sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis dans ce domaine depuis l'adoption de la Déclaration universelle. Les pays nordiques attachent également une grande importance à la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement. Ils tiennent à souligner que les individus sont une ressource et non une menace et que le problème fondamental est celui de la pauvreté. C'est pourquoi, ils se félicitent de la proposition de tenir un Sommet mondial pour le développement social en 1995. Ce sommet devrait être l'occasion de placer les individus au centre du développement et d'aborder des questions fondamentales telles que la pauvreté, notamment la féminisation de la pauvreté, la situation des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que l'emploi productif et la cohésion sociale, celle-ci étant comprise comme la nécessité de créer un environnement social qui favorise la participation de la population. Le sommet sera également l'occasion de souligner la nécessité de maintenir un juste équilibre entre l'activité économique et la répartition équitable des ressources de façon à assurer un développement durable. Enfin, le sommet mondial devrait contribuer à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie. Il faudra encourager les organisations non gouvernementales à participer activement à cette rencontre et tenir pleinement compte, lors du processus préparatoire, des autres conférences des Nations Unies portant sur des questions sociales. Le financement du sommet devrait être assuré au moyen des ressources budgétaires de l'ONU et, si nécessaire, à l'aide de ressources additionnelles. Le Danemark propose que le sommet mondial se tienne à Copenhague. Les pays nordiques, soucieux d'affirmer leur engagement à la cause du développement social, appuient cette proposition.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE (suite)

Présentation du projet de résolution A/C.3/47/L.10

69. Mme ZINDOGA (Zimbabwe), présentant le projet de résolution A/C.3/47/L.10 au nom de l'Angola, du Botswana, du Mozambique, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et de son propre pays, dit qu'actuellement 93 Etats ont ratifié la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid ou y ont adhéré. Le projet de résolution souligne l'importance d'une ratification universelle de la Convention et lance un appel aux Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient cet instrument sans tarder. La représentante du Zimbabwe espère que le projet de résolution sera adopté sans être mis au voix.

La séance est levée à 12 h 25.